



Plan opérationnel

2024



Mission de la CCE

Dans le Contexte e des liens environnementaux, économiques et sociaux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis, la Commission de coopération environnementale (CCE) favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

Table des matières

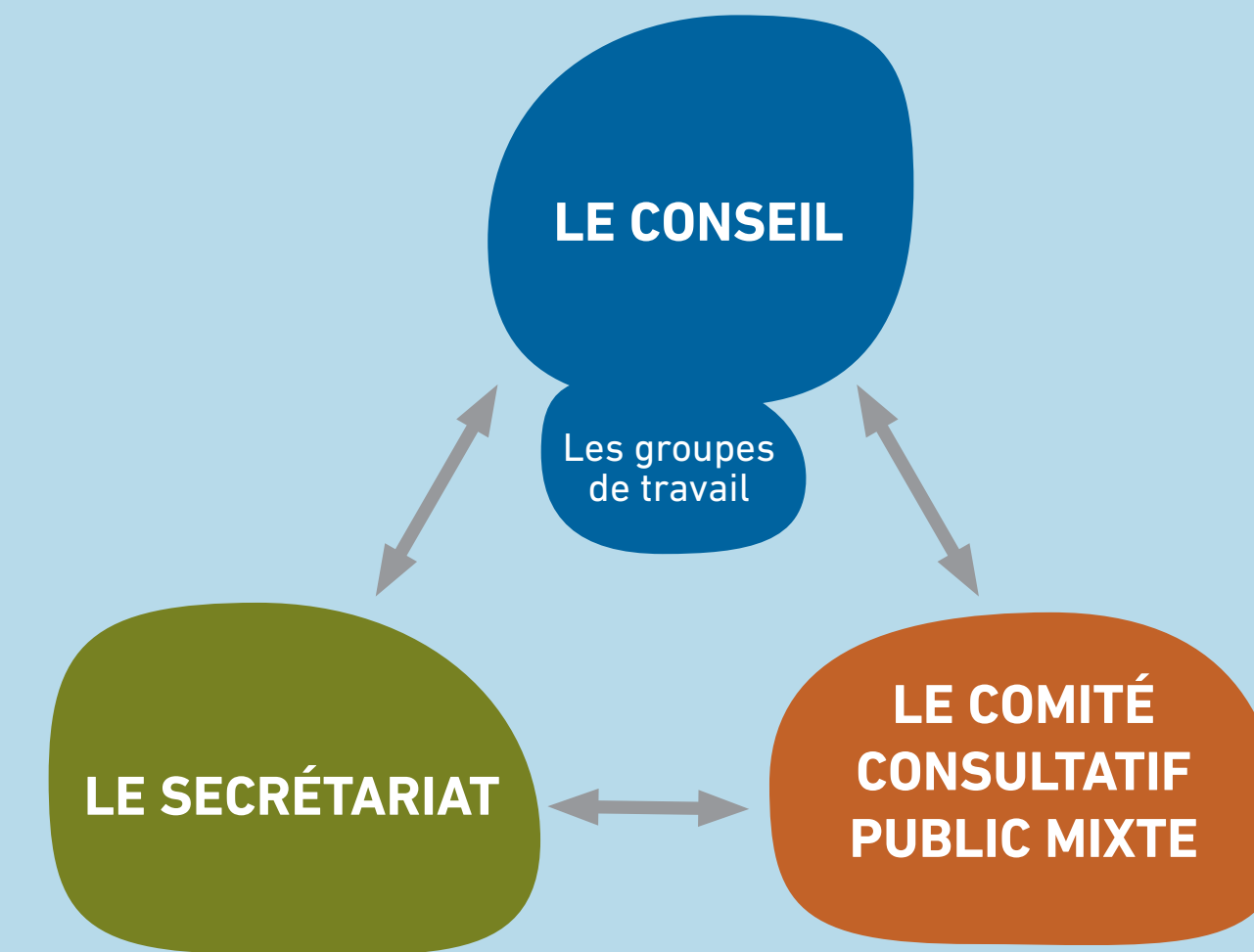
Aperçu de la Commission de coopération environnementale (CCE)	2
Définition et mise en œuvre des priorités stratégiques	4
Programme de travail pour 2024	8
Activités et projets de coopération	9
Projets du Conseil	21
Programmes de subventions	28
Améliorer l'accès des décideurs à l'information	31
Participation du public et mécanismes de mobilisation	36
31^e session annuelle du Conseil et tribune publique du CCPM	38
30^e anniversaire de la CCE	40
Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux	52
Administration et budget	53
Planification stratégique, évaluation du rendement et préparation de rapports	55
Un modèle de collaboration efficace pour lutter contre la triple crise planétaire	57

Aperçu de la Commission de coopération environnementale (CCE)

Depuis 1994, la CCE joue un rôle de premier plan pour favoriser et soutenir la coopération environnementale entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue de conserver, protéger et améliorer l'environnement que les trois pays ont en commun.

Le programme de travail collaboratif de la CCE a permis de renforcer de diverses manières la gouvernance environnementale à l'échelle de l'Amérique du Nord, notamment par : l'établissement de relations entre les gens; le soutien aux collectivités et aux gouvernements; la promotion d'une application effective des lois de l'environnement; la promotion d'une participation inclusive (en particulier des collectivités vulnérables); la promotion de pratiques exemplaires de conservation et de solutions fondées sur la nature; le renforcement des moyens des collectivités et des spécialistes; la mise en œuvre d'activités de restauration, d'assainissement et de conservation axées sur l'amélioration du bien-être humain et la promotion de la justice environnementale. La CCE s'acquitte de sa mission par le truchement de ses trois organes constitutifs, avec l'appui de diverses parties prenantes clés¹ :

1. Pour plus d'information, consulter les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Accord de coopération environnementale : www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/accord-de-cooperation-environnementale/ >.



- **Le Conseil**, organe directeur de la Commission composé de représentants de niveau ministériel ou équivalent de chaque Partie qui sont responsables des questions environnementales.
- **Le Secrétariat**, qui fournit un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil (ainsi qu'aux comités et aux groupes que le Conseil constitue).
- **Le Comité consultatif public mixte (CCPM)**, composé de neuf citoyens, soit trois par pays (Canada, Mexique et États-Unis), dont le rôle consiste à formuler des avis au Conseil sur un large éventail d'enjeux environnementaux relevant du champ d'application de l'Accord de coopération environnementale (ACE). La section suivante explique l'alignement sur les dispositions de l'ACE. Le CCPM sollicite le public dans le cadre de tribunes et de consultations qui réunissent des spécialistes et des personnes intéressées pour déterminer les moyens possibles de surmonter les enjeux environnementaux les plus pressants en Amérique du Nord.



Comptant 45 employés², auxquels s'ajoutent des ressources externes et des stagiaires, le personnel du Secrétariat met en œuvre le programme de travail collaboratif de la CCE. Des groupes de travail trinationaux constitués de spécialistes gouvernementaux appuient ce programme, avec la participation de groupes et de personnes intéressées qui représentent le secteur privé, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les jeunes, le grand public, les peuples autochtones et les collectivités.

2. En date de janvier 2024.

Définition et mise en œuvre des priorités stratégiques

Guidées par le chapitre 24 de l'*Accord Canada–États-Unis–Mexique*³ (l'« accord commercial ») et par l'*Accord de coopération environnementale (ACE)* connexe, ainsi que par leurs engagements dans le cadre d'autres accords environnementaux régionaux ou internationaux, les Parties ont affirmé leur volonté de coopérer pour promouvoir le développement durable et relever les défis environnementaux communs à l'échelle de l'Amérique du Nord. La CCE axe ses travaux sur l'examen d'enjeux comme : réduire la pollution; promouvoir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets sur les collectivités vulnérables; améliorer la gouvernance environnementale; conserver et protéger la biodiversité et l'habitat; gérer et utiliser de façon durable les ressources naturelles; soutenir la croissance verte et le développement durable; promouvoir une participation constructive, la diversité et l'inclusivité, l'équité et la non-discrimination; accroître la résilience des collectivités; mobiliser les collectivités autochtones et tenir compte des connaissances écologiques autochtones et traditionnelles.

3. Chapitre 24 de l'ACEUM/USMCA/T-MEC, en ligne : < www.cec.org/files/documents/sem/cce-aceum-et-eca.pdf >.



L'ACE a pour premier objectif de « chercher des moyens de moderniser la coopération dans le domaine de l'environnement entre les Parties et d'en accroître l'efficacité, en se fondant sur leur longue tradition de coopération à cet égard⁴ ». L'approche énoncée dans le Plan stratégique pour 2021 à 2025⁵ va clairement dans ce sens en instituant six priorités thématiques et deux approches générales (voir la figure 1), de sorte que les Parties aient des objectifs communs et puissent harmoniser efficacement leurs travaux. Ce plan stratégique énonce les directives et orientations que le Conseil a définies pour les activités de la CCE sur une période de cinq ans et appuie l'élaboration d'activités et de projets précis qui seront intégrés dans le programme de travail de la CCE.

Figure 1. Priorités stratégiques et approches générales de la CCE pour 2021 à 2025



4. Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre les gouvernements des États-Unis d'Amérique, des États-Unis du Mexique et du Canada, en ligne : < www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/accord-de-cooperation-environnementale/ >.

5. En ligne : < www.cec.org/files/documents/plans_strategiques/cce-plan-strategique-2021-2025.pdf >.

Conformément aux articles 10 et 11 de l'ACE, le Plan stratégique pour 2021 à 2025 valorise les mesures que prend la CCE pour planifier et évaluer son travail de façon efficace et constructive, et insiste sur l'importance des stratégies visant à accroître la sensibilisation et la participation du public ainsi que les partenariats en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'activités et de projets. Le processus de planification favorisera une approche inclusive et intersectionnelle relativement à la participation de la CCE de manière à intégrer la participation des jeunes, le genre, la diversité, l'équité et la justice environnementale dans tous les travaux de la Commission, s'il y a lieu. Il garantira aussi la prise en compte des points de vue des Autochtones et des connaissances écologiques traditionnelles dans divers aspects de la conception et de la gestion des projets.

Le présent Plan opérationnel vise surtout à décrire les travaux qui auront lieu en 2024 et leur mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs établis.

L'ensemble des projets et activités s'accompagnent d'un plan de travail, ainsi que de mesures et d'indicateurs de rendement pour faciliter le suivi et l'évaluation des progrès réalisés et l'atteinte des résultats escomptés (y compris par une évaluation participative). Cette dernière exigence donne suite à l'article 8 de l'ACE, qui prévoit la publication d'un rapport annuel par la Commission. Cet exercice est essentiel pour renforcer la gouvernance environnementale en Amérique du Nord et promouvoir la transparence, la participation du public et la reddition de comptes (voir la figure 2).

Figure 2. Instruments de gouvernance pour promouvoir l'incidence et la transparence



Budget de 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens.)

Le budget affecté au financement des activités et des projets de la CCE pour l'année civile s'élève à 13 572 500 \$ CA.

Le tableau ci-dessous indique les postes qui correspondent aux principales catégories de dépenses et le budget attribué à chaque poste.

RECETTES	Budget de 2024 Ébauche
Contributions des Parties (Contributions de 7 650 000 \$ US) (1 \$ US = 1,35 \$ CA en 2024, 1,35 \$ CA en 2023)	10 327 500
Contribution spéciale du gouvernement des États-Unis (500 000 \$ US) (1 \$ US = 1,35 \$ CA en 2023)	675 000
Montant réparti des fonds excédentaires	2 570 000
Autres	s.o.*
TOTAL REVENUES	13 572 500

* s.o. : sans objet.

DÉPENSES

Budget de 2024 Ébauche

PROJETS ET ACTIVITÉS

Pluriannuels

Projets de coopération	1 230 000
Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP)	100 000
Projets du Conseil	500 000
Programme EJ4Climate	2 625 000

Annuels

Communications sur les questions d'application (SEM)	410,000
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP)	200,000
Plateformes interactives de la CCE (Atlas)	175,000
Priorités du mandat et nouveaux enjeux	150,000

TOTAL POUR LES PROJETS ET LES ACTIVITÉS 5 390 000

SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE

Soutien au Conseil	326 000
Soutien au CCPM	400 000
Soutien au Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)	150 000
Soutien au Programme de travail	100 000
Activités liées à la #CEC30	80 000
Communications	400 000
Mobilisation des parties prenantes et formation de partenariats	396 000
Maintenance de l'infrastructure des systèmes d'information	191 500
Évaluation du rendement et établissement de rapports	85 000
Planification stratégique et opérationnelle	60 000

TOTAL POUR LE SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE 2 188 500

ADMINISTRATION ET GESTION

Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	4 490 000
Frais d'exploitation	752 000
Soutien administratif externe	327 000
Recrutement et réinstallation	150 000
Bureau du directeur exécutif	75 000

TOTAL POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION 5 794 000

Fonds de réserve (y compris pour l'effet des taux de change sur les contributions des Parties – 800 000) 200 000

TOTAL DES DÉPENSES 13 572 500

Programme de travail pour 2024

Aborder les enjeux d'intérêt et de préoccupation communs

Activités et projets de coopération

Le programme de travail collaboratif de la CCE comprend à la fois des projets principaux et des projets du Conseil. Les projets principaux sont des projets de coopération pluriannuels financés par les contributions annuelles des trois Parties. Ils portent sur les domaines clés de coopération compris dans les six priorités stratégiques pour 2021 à 2025 (présentées à la figure 1 et dans le tableau 1 ci-après).




En général, les fonds excédentaires accumulés servent à financer les projets du Conseil, qui sont annoncés chaque année par les ministres à l'occasion de la session ordinaire du Conseil. Ces nouveaux projets portent souvent sur le thème de la session concernée, ou sur d'autres priorités nouvelles dans la région.

Ce dynamique processus de lancement d'activités et de projets nouveaux en réponse à de nouvelles priorités soutient les projets clés et génère un cadre dynamique de coopération aux enjeux environnementaux les plus importants et en constante évolution à l'échelle de la région.

Tableau 1. Projets et activités et leur soutien à aux diverses priorités stratégiques



	Propreté de l'air, du sol et de l'eau	Économie circulaire et gestion durable des matières	Espèces et écosystèmes communs	Économies et collectivités résilientes	Application efficace des lois de l'environnement	Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
Conservation des prairies et oiseaux migrateurs			●	●		
Réduction des déchets marins	●		●			●
Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord		●		●		●
Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières			●	●		
Renforcement des avantages qu'offrent les aires marines protégées			●	●		
Promouvoir la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord			●	●		
Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits		●				
Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE)				●		
Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord	●	●	●	●		
Transition des collectivités éloignées aux énergies renouvelables	●	●		●		
Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord	●	●		●		●
Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale	●					
Résilience des systèmes alimentaires traditionnels des Autochtones	●	●	●	●		
Stratégies de réduction rapide des polluants climatiques de courte durée de vie, dont le méthane*	●					
Stimuler les changements de comportement pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, et une promotion et une adoption meilleures des ressources de la CCE sur la PGA*	●	●		●		
Étude d'établissement de portée d'un centre nord-américain pour la substitution éclairée*	●	●				
Initiative communautaire d'éducation environnementale pour la protection du patrimoine bioculturel*			●	●		
Possibilités de circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique : phase 1*		●				
Adaptation aux changements climatiques*				●		
Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois*			●		●	
Méthodes autochtones et urbaines d'adaptation au changement climatique - « Villes championnes »*				●		
Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine*	●	●	●	●		

*En cours d'élaboration en date de janvier 2024.



Les projets et activités de la CCE encouragent le travail d'équipe, favorisent la sensibilisation et soutiennent les occasions d'apprentissage et l'échange de connaissances. Ils reflètent un large éventail de modes et de formes de coopération.

La section qui suit présente les activités qui ont lieu en 2024 relativement aux projets de coopération, dont certains ont été lancés dans le cadre de plans opérationnels précédents. Des renseignements plus détaillés sur les activités et budgets des projets sont présentés à l'Annexe I.



Conservation des prairies et oiseaux migrateurs

Durée du projet : 36 mois (novembre 2021 – octobre 2024)

Contexte : les prairies centrales de la région des Grandes Plaines (*Great Plains*) d'Amérique du Nord constituent un écosystème commun qui s'étend du sud du Canada au nord du Mexique en traversant les États-Unis. Cet écosystème, l'un des plus menacés d'Amérique du Nord, abrite de nombreuses espèces endémiques qui dépendent de ses pâturages et qui sont en péril, menacées ou en voie de disparition. En outre, les prairies centrales offrent de précieux services écologiques (séquestration du carbone, approvisionnement en eau et régulation de son débit, contrôle de l'érosion, etc.) et jouent un rôle crucial pour la durabilité de l'agriculture dans les collectivités et les économies rurales. S'appuyant sur les travaux antérieurs de la CCE en matière de conservation des prairies et sur des travaux en cours, notamment la [Central Grasslands Roadmap](#)⁶ (Feuille de route pour la préservation des prairies centrales) et la [JV8 Central Grasslands Initiative](#)⁷ (Initiative des JV8 [8 coentreprises] de conservation des prairies centrales), le projet actuel permettra de combler des lacunes connues en ce qui a trait à la préservation des prairies centrales.

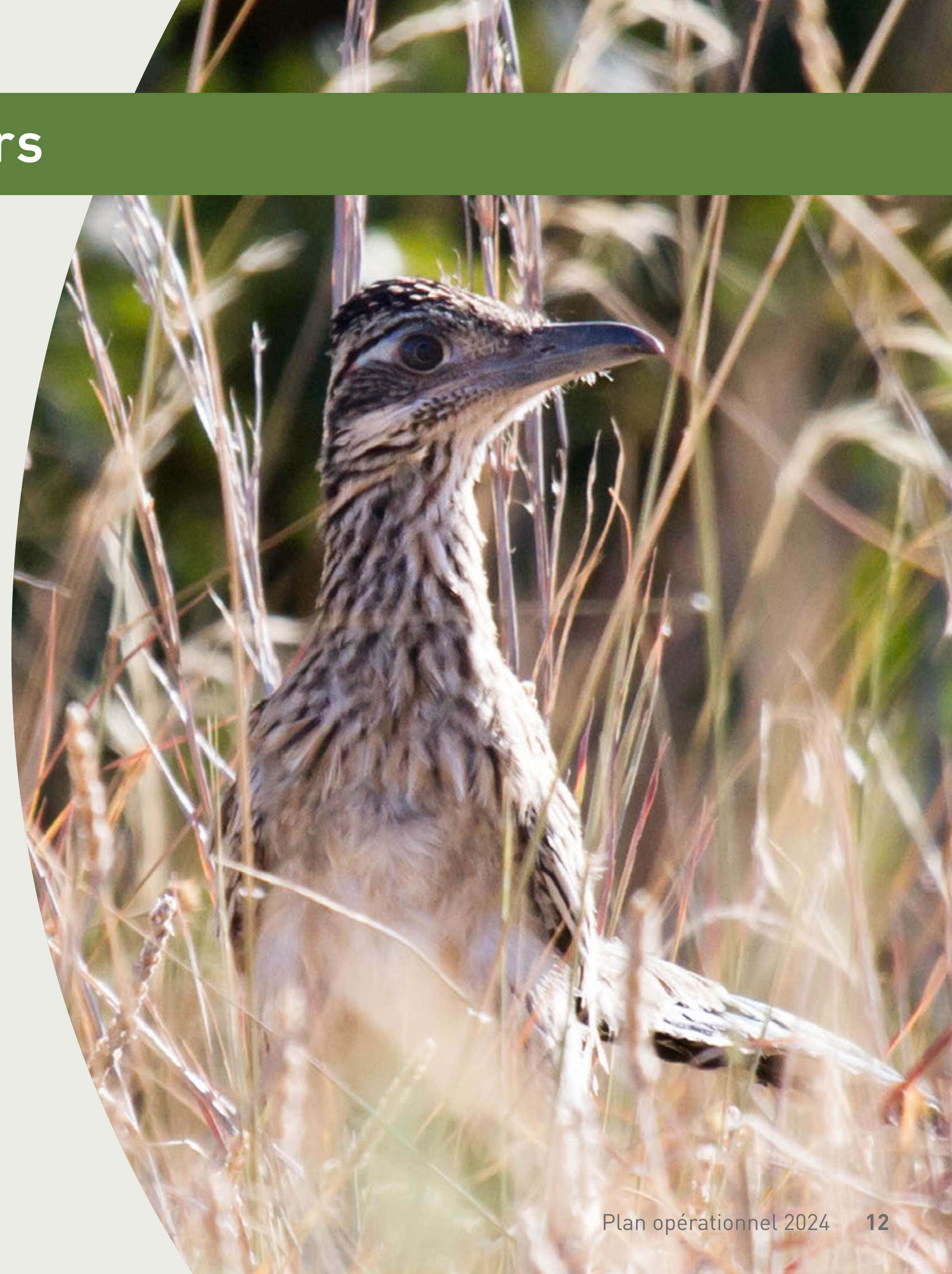
Objectif : les trois pays se sont engagés à conserver au moins 30 % de leur sol et de leurs eaux d'ici à 2030. Afin de respecter cet engagement, la CCE soutiendra les activités intersectorielles intégrées de gestion, de restauration et de conservation des prairies centrales du Canada, du Mexique et des États-Unis en sensibilisant la population à l'importance des prairies, en fournissant de nouvelles connaissances pour la prise de décisions et en accroissant la collaboration grâce à la constitution de réseaux inclusifs et à une planification stratégique.

6. En ligne : < www.grasslandsroadmap.org >.

7. En ligne : < <https://jv8.org> >.

Activités en 2024 :

- Procéder à une analyse sociale des défis, contraintes et éléments directeurs de la conservation des prairies et une analyse des facteurs socioéconomiques et humains (motivation, valeurs, économie, besoins des collectivités et obstacles) afin d'éclairer les stratégies de conservation des prairies.
- Exécuter du travail préparatoire de définition d'un cadre trinational commun pour le suivi des gains et des pertes des prairies indigènes.
- Soutenir la participation équitable des personnes sous-représentées ou qui ne figurent pas dans le projet Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8, notamment les propriétaires de terres privées et communales (*ejidos*) au Mexique, les collectivités autochtones des prairies centrales et autres partenaires potentiels.



Réduction des déchets marins

Durée du projet : 30 mois (novembre 2021 – avril 2024)

Contexte : les déchets marins constituent un problème croissant qui affecte négativement les économies et menace les écosystèmes, voire la santé humaine. Ils constituent donc un enjeu mondial de priorité élevée que l'on aborde sous plusieurs angles. On estime que 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, souvent à cause de l'élimination inadéquate d'ordures ou du fait que des déchets non ramassés deviennent des déchets sauvages qui traversent les bassins hydrographiques pour atteindre les océans. Des mesures s'imposent de bout en bout du cycle de vie des produits afin de prévenir et de réduire les déchets marins.

Objectif : s'appuyant sur des travaux antérieurs de la CCE, le projet vise à sensibiliser le public aux déchets marins, à installer des dispositifs de captage des déchets, à recueillir des données comparables dans les trois pays et à réduire les déchets marins d'origine terrestre, y compris les produits et emballages en plastique à usage unique, dans les collectivités situées le long de voies navigables et de réseaux fluviaux en Amérique du Nord. Grâce à des démonstrations, à l'éducation et à la communication au sujet d'objets couramment jetés en amont des océans et qui y aboutissent, au moyen de technologies à faible coût et d'outils de communication divers, le projet vise à prévenir et à réduire les déchets marins provenant des villes de l'intérieur.

Activités en 2024 :

- Soutenir l'adoption et l'utilisation, par les organisations locales, de Dernier arrêt : l'océan⁸, la trousse d'outils pour les campagnes de sensibilisation du public et guide de mobilisation communautaire mis au point par la CCE.

8. En ligne : < www.ccc.org/fr/sujets/ecosystemes/reduction-des-dechets-marins/ >.



Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord



Durée du projet : 48 mois
(novembre 2021 – octobre 2025)

Contexte : la Banque mondiale estime que la production de déchets solides municipaux a atteint quelque 2 milliards de tonnes en 2016, et que le Canada, le Mexique et les États-Unis en produisent entre 0,4 et 1,5 kg de plus, par habitant et par jour, que la moyenne mondiale⁹. La consommation de plastique et de papier par habitant en Amérique du Nord est la plus élevée de la planète : la région consomme 21 % du plastique mondial¹⁰, et sa consommation de papier par habitant est quatre fois supérieure à la moyenne mondiale¹¹. La réduction des déchets et le recours aux boucles de recyclage fermées permettront de réduire au minimum les impacts environnementaux dans l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources et produits, ainsi que d'offrir des débouchés économiques de taille et des solutions d'atténuation des changements climatiques.

9. Kaza, Silpa, Lisa C. Yao, Perinaz Bhada-Tata et Frank Van Woerden (2018). *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*, Urban Development, Washington, D.C., Banque mondiale, permis n° CC BY 3.0 IGO.
10. Heller, M., M. Mazor et G. Keoleian (2020). « *Plastics in the US: toward a material flow characterization of production, markets and end of life* », *Environmental Research Letters*, 15(9), 94034.
11. Haggith, Mandy, Susan Kinsella, Sergio Ba foni, Patrick Anderson, Jim Ford, Rune Leithe, Emmanuelle Neyroumande, Neva Murtha et Bas Tinhout (2018). *The State of the Global Paper Industry: Shifting Seas – New Challenges and Opportunities for Forests, People and the Climate*, *People and the Climate*, Environmental Paper Network.

Objectif : ce projet vise à accélérer l'adoption de l'économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières. Ces mesures sont nécessaires pour transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord, mais aussi pour y apporter des avantages économiques et environnementaux. Il permettra de combler des lacunes en matière d'information, d'éclairer l'élaboration de politiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de cerner les possibilités d'harmonisation des politiques et de faire progresser la circularité et les pratiques de gestion durable des matières.

Activités en 2024 :

- Effectuer les travaux supplémentaires demandés par le Mexique pour compléter les renseignements de ce pays dans les trois études pionnières sur les déchets de papier, de plastique et de bioplastique avant leur publication.
- Définir et entreprendre des essais pilotes grâce à une collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et la société civile sur les enjeux d'économie circulaire et des stratégies de gestion durable des matières, les diverses parties prenantes concernées appuyant et adoptant les conclusions.

Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières

Durée du projet : 30 mois
(novembre 2021 – décembre 2024)

Contexte : de nombreux Nord-Américains habitent des villes côtières qui produisent des biens et offrent des services de grande valeur, mais qui sont sujettes aux inondations. La modification de l'utilisation des terres, la perte ou la transformation d'écosystèmes, l'accroissement de la population dans ces zones, l'élévation du niveau de la mer, la fréquence et l'intensité changeantes des tempêtes, et le vieillissement des infrastructures de protection contre les inondations sont autant de facteurs qui accroissent les risques liés aux inondations côtières. Les solutions fondées sur la nature (SFN) réduisent les risques d'érosion et d'inondations grâce à la protection, à la restauration et à la gestion durable des milieux naturels côtiers, et à l'aménagement de nouveaux ouvrages qui imitent ou exploitent les processus écologiques.

En s'appuyant sur des collaborations antérieures pour accroître les connaissances sur le carbone bleu, l'adaptation des zones côtières et les événements extrêmes, la CCE occupe une place unique pour aider les collectivités côtières à gérer les risques d'inondation dans un contexte climatique changeant, grâce aux SFN qui maximisent les avantages connexes pour les milieux humains et naturels.

Objectif : ce projet offre aux spécialistes des SFN qui œuvrent dans un large éventail de domaines à l'échelle de l'Amérique du Nord, une première occasion de jeter les bases d'une communauté de pratique nord-américaine qui appliquera ces solutions selon une approche interdisciplinaire. Il permettra également d'éliminer les obstacles à l'utilisation des SFN en comblant les écarts des savoirs sur les avantages connexes, le rattrapage des ouvrages et la surveillance, et en prévoyant la formation des spécialistes et la sensibilisation des collectivités en ce qui a trait à l'utilisation des SFN.

Activités en 2024 :

- Publier la version définitive du rapport d'orientation fondamental sur les avantages connexes des SFN, le rattrapage des ouvrages existants et la surveillance de l'efficacité des SFN, rapport qui s'accompagne de matériel à contenu graphique et de notes d'information visant à encourager l'adoption de ces solutions.
- Organiser des webinaires pour diffuser l'expérience pratique acquise dans la mise en œuvre des SFN.



Renforcement des avantages qu'offrent les aires marines protégées

Durée du projet : 36 mois
(janvier 2022 – décembre 2024)

Contexte : les aires marines protégées (AMP) sont essentielles à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et marins grâce aux nombreux avantages connexes naturels et socioéconomiques qu'elles procurent. Dans le cadre de plusieurs projets, la CCE a offert une tribune unique aux spécialistes nord-américains des AMP en les réunissant afin de déterminer et de décrire les écorégions marines d'Amérique du Nord et les aires de conservation prioritaires; de communiquer les rôles essentiels que jouent les AMP à l'égard des collectivités, de l'économie, des connaissances scientifiques et de la conservation; de recueillir des renseignements scientifiques sur les impacts des changements climatiques sur les AMP; d'élaborer des outils pour évaluer l'état des écosystèmes côtiers et marins et déterminer leurs vulnérabilités, et d'intervenir en fonction de celles-ci.



Objectif : ce projet vise à renforcer les avantages connexes en accroissant le leadership des communautés autochtones et locales dans les réseaux d'AMP; en soutenant la conservation des paysages marins grâce à la collaboration; en cernant et partageant des pratiques exemplaires d'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, de restauration d'habitats et relatives au carbone bleu et à d'autres travaux cruciaux en matière d'habitats. Ce projet fournit une plateforme pour tirer des enseignements sur la conservation dirigée par des collectivités autochtones et locales et aidera les spécialistes à cerner les occasions d'adaptation, d'atténuation, de conservation et de restauration dans les AMP, dans les paysages marins communs et dans l'ensemble des écorégions marines d'Amérique du Nord. Il soutiendra la constitution d'un réseau continental d'AMP qui est inclusif sur les plans écologique et social, au profit des écosystèmes côtiers et marins, des collectivités côtières et d'une Amérique du Nord plus résiliente.

Activités en 2024 :

- Étoffer le savoir sur la connectivité et la conservation socioécologiques pour renforcer la conservation des requins et des baleines à l'échelle des paysages marins.
- Déterminer et mettre en commun des pratiques exemplaires relatives à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu.
- S'appuyer sur des approches et possibilités existantes de leadership et de participation autochtone et communautaire à la conservation et à l'adaptation des zones côtières.

Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord

Durée du projet : 24 mois (février 2022 – janvier 2024)

Contexte : les pollinisateurs contribuent à la reproduction de 80 % des plantes vasculaires sauvages et de 75 % des espèces végétales cultivées; aussi sont-ils essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Or, le nombre de pollinisateurs a chuté dans le monde entier, et ce déclin exige d'urgentes mesures de conservation et la mobilisation des parties prenantes concernées dans différents secteurs. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont jeté les bases d'une collaboration continentale visant la conservation des pollinisateurs dans le cadre d'un projet initial. Pendant deux ans, ce projet a permis d'organiser des ateliers ciblés et de soutenir une analyse documentaire qui a contribué à l'ébauche du premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs. Ce cadre fait valoir la nécessité de données de surveillance à long terme et harmonisées pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces de conservation des pollinisateurs.

Objectif : grâce au partage de pratiques et de stratégies exemplaires pour organiser et mobiliser la surveillance et l'inventaire des abeilles indigènes, ce projet jettera les bases pour constituer des dépôts de données plus fiables et normalisées qui éclaireront les mesures de conservation à l'échelle du continent. Il permettra en outre d'élaborer des outils et matériels de communication qui sensibiliseront le public aux abeilles indigènes et à leur importance, et inciteront à agir par l'intermédiaire de la science participative et de la mobilisation communautaire.

Activités en 2024 :

- Communiquer les avantages environnementaux, sociaux et économiques que procurent les abeilles indigènes aux collectivités, à la production alimentaire et au fonctionnement des écosystèmes naturels, au moyen de la campagne « Pour les pollinisateurs ».
- Publier l'état des connaissances sur la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord et le rapport sur les inventaires d'abeilles indigènes.
- Achever la mise à jour de l'outil géospatial de répartition des abeilles (« Outil des abeilles pour l'Amérique du Nord¹² »).
- Poursuivre jusqu'à la fin de 2024 l'affichage des contenus élaborés dans le cadre de ce projet, avec des fonds supplémentaires approuvés par le Conseil (à confirmer). La CCE pourrait ainsi enrichir cette campagne médiatique en créant des contenus supplémentaires mobilisateurs (p. ex., des documents infographiques et de brèves vidéos) et amplifier le message pour atteindre un plus vaste auditoire de manière à favoriser l'appui du public et sa compréhension de l'importance des pollinisateurs.

12. Disponible en: < <https://thebeetool.com> >.



Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits



Durée du projet : 24 mois (juillet 2022 – juin 2024)

Contexte : une des hypothèses de base de l'économie circulaire veut que les matières réintroduites dans les chaînes de valeur soient sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Malheureusement, le manque de données sur la composition des substances chimiques dans les produits ainsi qu'une mauvaise connaissance de ces questions de la part de l'industrie compliquent la détermination des risques. Une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement (TCA) aidera les gouvernements et l'industrie à déterminer les substances ou catégories de substances chimiques problématiques, et les solutions de rechange adéquates; à éclairer les décisions relatives au commerce et à l'approvisionnement de matières premières, de composants de produits et de produits finis à divers stades des chaînes de valeur; à éclairer les systèmes de recyclage et de gestion des déchets; à accroître la capacité de l'industrie à se conformer à la réglementation, notamment la déclaration obligatoire de substances chimiques; à répondre à la demande croissante des consommateurs pour plus d'information sur la composition des produits.

Objectif : ce projet vise à favoriser la collaboration entre les pays d'Amérique du Nord en vue d'améliorer la TCA et d'accroître la capacité des gouvernements de cerner les produits contenant des substances chimiques préoccupantes ou des substituts également préoccupants (« substitutions regrettables »), et d'en interdire l'introduction ou la réintroduction dans l'économie. Les renseignements issus du projet aideront l'industrie à bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes qui répondent à la demande des consommateurs qui réclament des produits plus sains et de l'information sur leur composition chimique.

Activités en 2024 :

- Effectuer trois études de cas portant sur des secteurs industriels qui appliquent à l'heure actuelle des pratiques exemplaires en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement et de connaissance de la composition des produits. Les secteurs choisis sont les cosmétiques/ produits de soins personnels, l'électronique et les matériaux de construction.
- Préparer et animer un ou plusieurs ateliers de travail avec des décideurs, des parties prenantes de l'industrie et d'autres spécialistes afin de partager les résultats des évaluations et études et recueillir des recommandations supplémentaires pour améliorer la TCA en Amérique du Nord.

Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE)

Durée du projet : 18 mois (avril 2023 – septembre 2024)

Contexte : l'expression générique « justice environnementale » sert à décrire un éventail de mouvements sociaux et de cadres stratégiques axés sur le risque accru de préjudice environnemental auquel font face les collectivités marginalisées. Dans ce contexte, la quête de justice suppose des mesures pour accroître et permettre un traitement juste et équitable au sein de la population, et éventuellement d'éliminer les inégalités. Aux fins de ce projet, et faute de définitions communes dans un contexte nord-américain, les termes « équité environnementale » et « justice environnementale » renvoient tous deux indistinctement à un tel traitement juste et équitable de la population, menant à l'élimination des inégalités, de la subordination, de la discrimination et de l'exclusion, par la reconnaissance et la protection des différences de culture et de genre, dans une perspective de respect des droits de la personne, et ce dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets¹³.

Objectif : ce projet vise la constitution d'un réseau de collectivités autochtones ou locales vulnérables, défavorisées ou mal desservies aux prises avec des préoccupations de justice environnementale, afin de renforcer leurs capacités par l'augmentation et la diffusion d'expertise communautaire, d'enseignements tirés et de conseils dans le contexte des changements climatiques. Par ce réseau, les collectivités participantes simplifieront les processus d'apprentissage et d'échange de connaissances, notamment les connaissances et pratiques traditionnelles. Elles constitueront aussi une bibliothèque de ressources virtuelles pour accroître l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et d'autres capacités de collectivités autochtones, locales et vulnérables au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

13. Source : *US Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), < www.epa.gov/environmentaljustice >. Il s'agit d'une définition de l'EPA centrée sur le gouvernement; à noter que d'autres définitions existent, du point de vue des organisations non gouvernementales (ONG). Une liste historique, mais toujours courante, des 17 principes de justice environnementale établie par des ONG (en anglais seulement), se trouve à l'adresse < www.ejnet.org/ej/principles.html >.



Activités en 2024 :

- Sélectionner des collectivités qui formeront le RCJE et les mobiliser en tant que membres fondatrices.
- Élaborer et diffuser la boîte d'outils et les outils d'échange de connaissances du RCJE, ainsi que les renseignements culturellement pertinents.

Autres projets en cours d'élaboration

- *Stratégies de réduction rapide des polluants climatiques de courte durée de vie, dont le méthane*
- *Stimuler les changements de comportement pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, et améliorer la promotion et l'adoption des ressources de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments*
- *Étude d'établissement de portée d'un centre nord-américain pour la substitution éclairée*

Projets du Conseil

Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Durée du projet : 30 mois¹⁴
(octobre 2021 – mars 2024)

Contexte : l'eau est au cœur des six priorités énoncées dans le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025 – la gestion de l'eau, la propreté de l'eau, la salubrité des écosystèmes, la pollution marine, et le soutien aux secteurs de l'économie qui dépendent fortement de sa gestion durable. Il est mondialement reconnu que les cultures traditionnelles et systèmes de connaissances des peuples autochtones conservent de l'information vitale sur les pratiques durables de gestion de l'environnement. Il est donc essentiel d'accorder plus d'attention aux approches de ces peuples afin de promouvoir des méthodes de gestion durable de l'environnement qui sont inclusives et diversifiées et d'atteindre les objectifs et priorités de la CCE, et d'officialiser l'inclusion des connaissances autochtones, y compris les connaissances écologiques traditionnelles (CET), dans les activités de la Commission.

Objectif : ce projet documente les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et diffuse publiquement les enseignements tirés par l'intermédiaire d'un portail en ligne, sur le site Web de la CCE. Il comprendra un ensemble d'études de cas choisies le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), une discussion sur l'application des connaissances en complément aux études de cas, et un atelier avec des spécialistes de l'eau portant sur les possibles applications des connaissances autochtones, y compris les CET, aux activités et aux recommandations stratégiques de la CCE.

Activités en 2024 :

- Terminer l'étude de cas canadienne réalisée avec la Manitoba Métis Federation (MMF), qui comprendra une vidéo qui présente des entrevues ainsi que des activités sociales liées à la gestion traditionnelle de l'eau douce par les Métis de la rivière Rouge.
- Lancer le portail en ligne sur le site Web de la CCE pour présenter les points de vue des Autochtones sur la gestion et l'utilisation durable de l'eau douce.

14. Le Conseil a approuvé le prolongement de la mise en œuvre du projet jusqu'en mars 2024.



Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale



Durée du projet : 36 mois
(octobre 2022 – septembre 2025)

Contexte : le carbone noir (CN), aussi appelé « suie » (une composante des matières particulaires [PM]) est un important contaminant atmosphérique qui nuit à la santé humaine comme à notre climat. Les sources de ces émissions comprennent le brûlage agricole, la combustion résidentielle de bois et la combustion de combustibles fossiles dans les transports et les activités industrielles. Les systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique de nos pays ont une couverture limitée, et des millions de personnes en Amérique du Nord vivent dans des collectivités qui ne disposent d'aucun moyen pour mesurer la qualité de l'air à l'échelle locale.

Objectif : ce projet vise à nouer des partenariats en vue d'intervenir lors de signalements communautaires de mauvaise qualité de l'air par suite d'une exposition à des taux élevés de CN et de matières particulaires ($PM_{2,5}$), et dans les collectivités qui sont susceptibles de subir des dommages ou des risques environnementaux disproportionnés ou qui sont aux prises avec des préoccupations de justice environnementale. Ce projet prévoit la sélection et l'installation de capteurs de polluants atmosphériques à faible coût dans les collectivités visées (au moins une par pays) en vue de documenter, de connaître et d'atténuer les sources d'exposition aux $PM_{2,5}$ et au CN, et de rendre l'information sur la qualité de l'air plus transparente et plus accessible à la population et aux décideurs à l'échelle locale.

Activités en 2024 :

- Officialiser les partenariats collaboratifs avec des collectivités (au moins une par pays).
- Déterminer et acquérir des technologies de captage de $PM_{2,5}$ et de CN adaptés à chaque collectivité.
- Collaborer avec les collectivités et des conseillers techniques pour déterminer les sources de $PM_{2,5}$ et de CN, établir des priorités en matière d'atténuation des émissions et dresser des plans de surveillance et de renforcement des capacités.
- Mettre en œuvre les activités de surveillance dirigées par trois organismes communautaires dans chaque pays d'Amérique du Nord.

Transition des collectivités éloignées aux énergies renouvelables

Initiative duration : 24 mois
(avril 2023 – mars 2025)

Contexte : en Amérique du Nord, de nombreuses collectivités rurales, isolées et éloignées n'ont pas accès à l'infrastructure traditionnelle des réseaux électriques et dépendent souvent de mini-réseaux, souvent alimentés au diesel, pour s'approvisionner en électricité. Ces mini-réseaux sont inefficaces et coûteux et contribuent à la pollution locale. En outre, l'utilisation de vieilles génératrices inefficaces expose les collectivités à des pannes de courant ainsi qu'à des dommages causés par des événements météorologiques extrêmes, et leurs capacités limitées et leur manque de fiabilité empêchent l'expansion et la croissance économique de bon nombre de collectivités. Ces problèmes touchent souvent de façon disproportionnée les collectivités autochtones. Leur transition vers des solutions énergétiques propres et décentralisées pourrait leur procurer des avantages socioéconomiques et environnementaux.

Objectif : la CCE élabore des études de cas sur les pratiques exemplaires de partout en Amérique du Nord sur la transition des collectivités vers des sources d'énergie plus propres, plus abordables et plus fiables qui amélioreront l'état de l'environnement, renforceront la sécurité énergétique, et favoriseront l'autonomie et l'appropriation communautaire des projets de production d'énergie. Ces études de cas seront intégrées dans la plateforme multipartite concernant la transition des collectivités éloignées à l'énergie renouvelable, créée par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il s'agit d'une plateforme mondiale de communication axée sur la transition énergétique pour les collectivités éloignées. Il s'agit de la première étude de cas régionale dans ce domaine, et elle fournira des modèles et stratégies à d'autres pays aux prises avec des défis similaires. Ce projet s'appuie sur une expertise de la CCE acquise antérieurement dans ce domaine, soit l'élaboration du *Guide de mise sur pied d'un projet communautaire de production d'énergie renouvelable en Amérique du Nord*¹⁵.

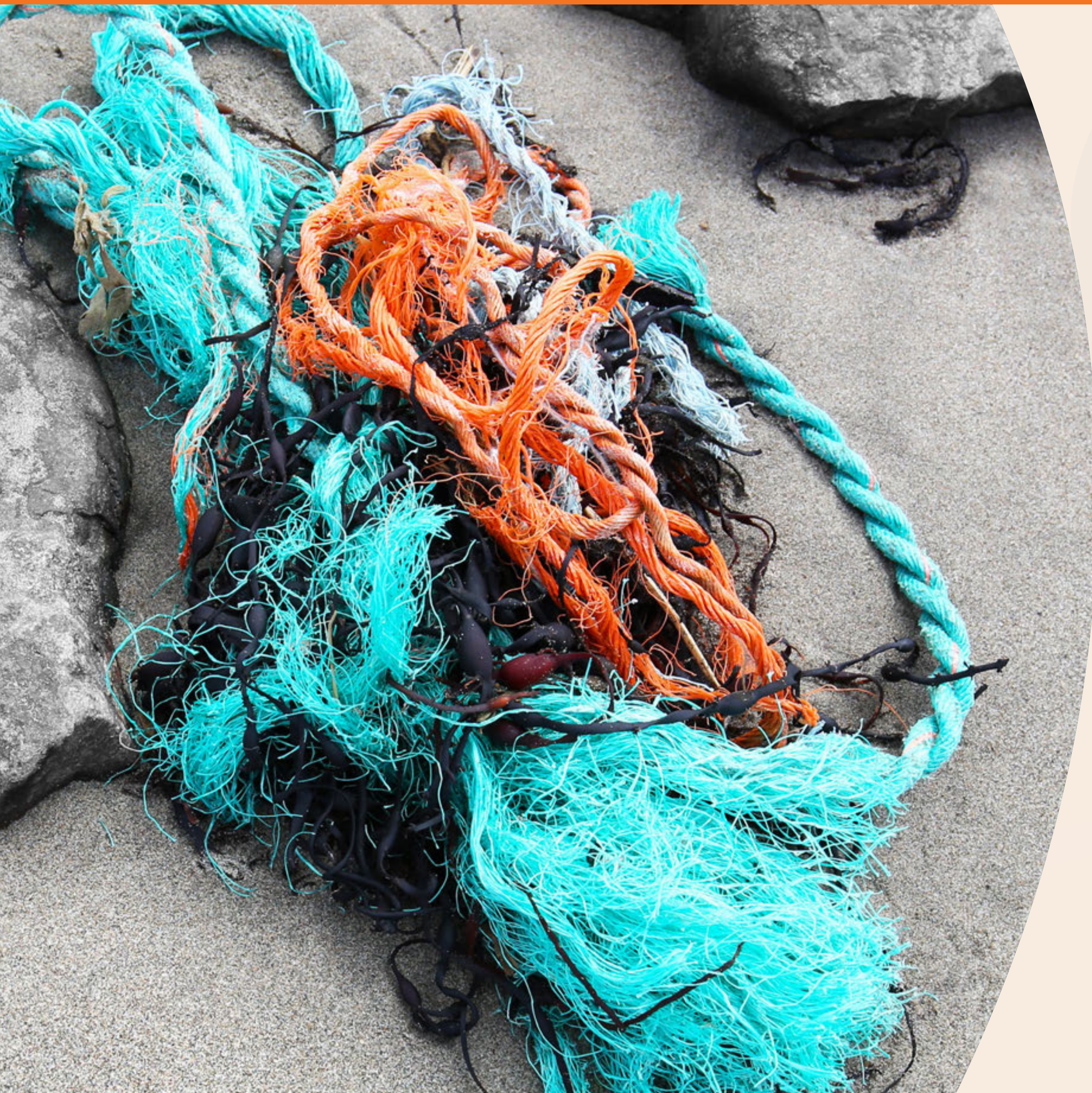
15. Disponible en : < www.cec.org/fr/publications/guide-de-mise-sur-pied-dun-projet-communautaire-de-production-denergie-renouvelable/ >.

Activités en 2024 :

- Dresser la liste définitive d'études de cas en Amérique du Nord en tant que modèles d'appropriation et de pérennisation communautaire de projets de production d'énergie renouvelable.
- Demander aux collectivités faisant l'objet d'études de cas (au moins une par pays) de partager des leçons tirées et l'expérience acquise durant leur transition aux énergies renouvelables.
- Compiler de l'information et documenter chaque étude de cas en vue de son intégration dans la *Plateforme multipartite concernant la transition des collectivités éloignées à l'énergie renouvelable* de l'IRENA.
- Mener une campagne pour diffuser et promouvoir les conclusions du projet et des études de cas de la CCE/IRENA.



Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord



Initiative duration : 39 mois
(décembre 2022 – février 2026)

Contexte : chaque année, des tonnes d'engins de pêche fantômes (EPAPR, engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés) finissent dans les océans, où ils menacent la vie marine, réduisent les stocks de poissons et fragilisent les moyens de subsistance des collectivités côtières. Nos trois pays sont signataires de la *Global Ghost Gear Initiative* (Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes). Cette alliance, qui réunit l'industrie de la pêche, le secteur privé, le milieu universitaire et les gouvernements, est axée sur la résolution du problème des engins de pêche fantômes.

Objectif : ce projet vise à prévenir et à réduire la présence d'engins de pêche fantômes au Canada, au Mexique et aux États-Unis en favorisant des pratiques exemplaires en matière d'EPAPR dans les pêches, en accroissant l'éducation et la collaboration dans l'industrie de la pêche, en cernant les écarts des savoirs et des données et en soutenant la gestion responsable des engins de pêche en fin de vie utile dans les communautés de pêcheurs des zones côtières. Il permettra également de cerner les occasions d'utiliser des technologies dans le cadre d'études pilotes, en consultation avec des partenaires potentiels.

Activités en 2024 :

- Promouvoir des pratiques exemplaires de pêche responsable.
- Soutenir la coordination d'activités de sensibilisation aux engins de pêche fantômes.
- Mettre à l'essai de nouvelles technologies immédiatement commercialisables.
- Soutenir la récupération d'engins de pêche dans les zones prioritaires.
- Procéder à une analyse coûts-avantages pour comprendre la gestion des engins de pêche en fin de vie utile.
- Mener des activités de rayonnement pour présenter les résultats du projet.

Résilience des systèmes alimentaires traditionnels des peuples autochtones

Initiative duration : 24 mois
(février 2024 – février 2026)

Contexte : la sécurité alimentaire est l'un des principaux défis mondiaux auxquels l'humanité fait face à l'heure actuelle. La crise climatique et l'épuisement des ressources naturelles exercent une pression croissante sur la production alimentaire. Plus que jamais, promouvoir et garantir des systèmes alimentaires diversifiés et durables qui contribuent au bien-être de l'humanité et évitent la détérioration du milieu naturel sont la priorité. Les systèmes alimentaires des peuples autochtones existent depuis des millénaires et sont reconnus pour être durables et respectueux de la nature. Si les Autochtones ont fait preuve de résilience et de leadership pour maintenir ces systèmes alimentaires traditionnels, ces derniers sont frappés par des pénuries et des crises dans la plupart des collectivités autochtones d'Amérique du Nord. La CCE appuiera une plus grande inclusion du leadership et du savoir autochtones – que l'on appelle souvent *connaissances écologiques traditionnelles* (CET) – dans les activités et les décisions relatives aux systèmes alimentaires traditionnels des Autochtones grâce aux activités ci-après.

Objectif : ce projet vise à mieux comprendre l'état actuel des systèmes alimentaires traditionnels des Autochtones d'Amérique du Nord; à appuyer la revitalisation des réseaux et relations entre peuples autochtones de toute l'Amérique du Nord pour favoriser les partenariats et l'échange de connaissances; à sensibiliser à la résilience et au leadership autochtones, et en promouvoir le respect dans les politiques, activités et décisions qui touchent les systèmes alimentaires traditionnels des peuples autochtones.

Activités en 2024 :

- Compiler la documentation existante sur l'utilisation du savoir autochtone dans les systèmes alimentaires autochtones à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Commencer à planifier l'organisation de la tribune sur les systèmes alimentaires traditionnels autochtones en Amérique du Nord, prévue pour le début de 2025.



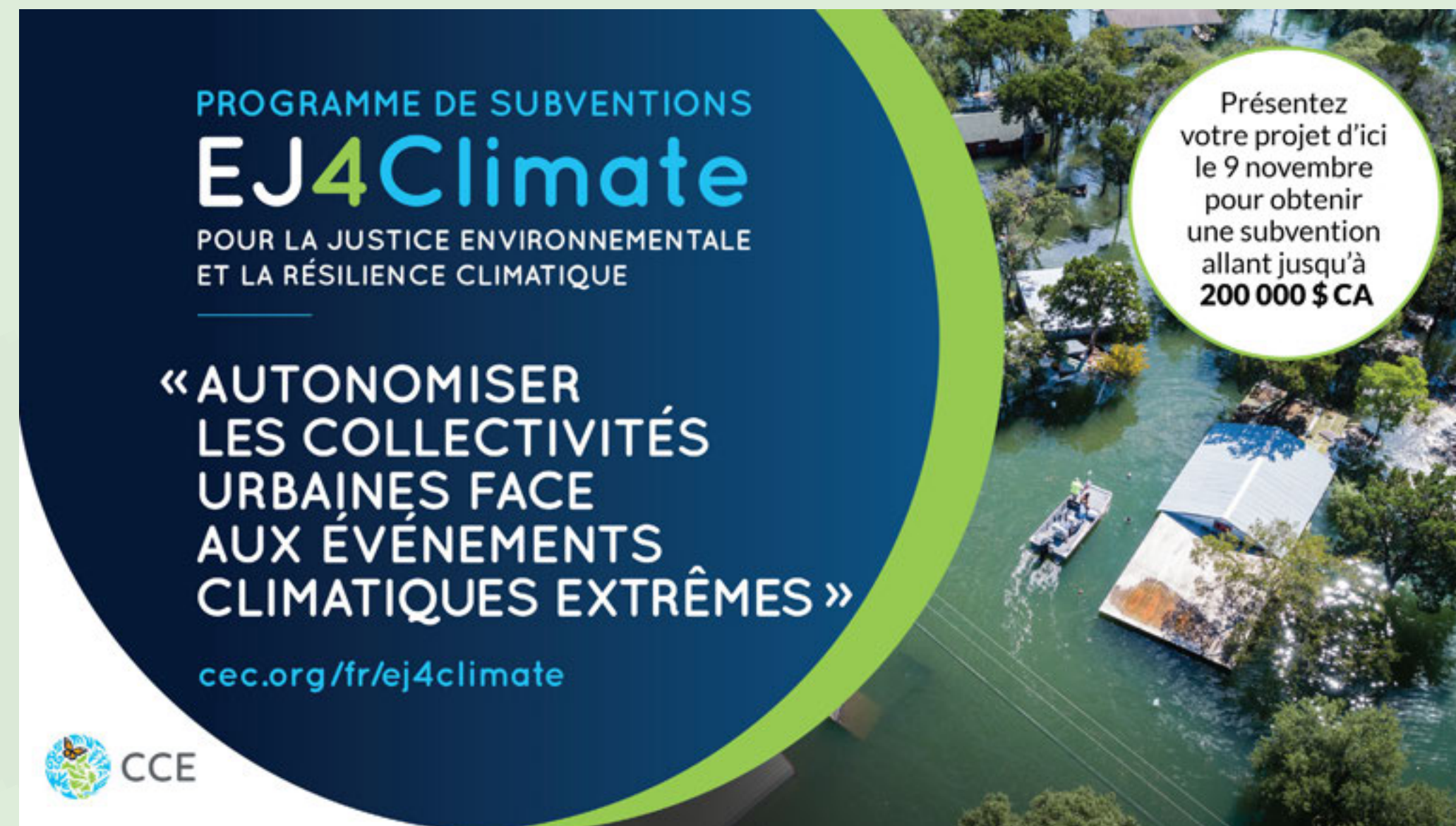
Autres projets en cours d'élaboration

- *Projet communautaire d'éducation environnementale pour la protection du patrimoine bioculturel*
- *Possibilités de circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique : phase 1*
- *Adaptation aux changements climatiques*
- *Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois*
- *Méthodes autochtones et urbaines d'adaptation aux changements climatiques — « Villes championnes »*
- *Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine*



Programmes de subventions

Programme de subventions en justice environnementale et résilience climatique (EJ4Climate)



L'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis) a institué ce programme de subventions, que le Conseil a lancé en 2021. Ce programme finance directement les communautés autochtones et locales et les organismes communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis et aide les collectivités vulnérables et mal desservies à se prémunir contre les effets des changements climatiques.

Dans le cadre du troisième cycle de subventions EJ4Climate, la CCE a publié un appel de propositions de projet¹⁶ qui promeuvent des stratégies communautaires favorisant la justice environnementale et la résilience des collectivités face aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes en milieu urbain. En Amérique du Nord, environ 80 % de la population vit dans des zones urbaines. Ces environnements sont les espaces et le cadre où se manifeste une grande partie des changements climatiques – et les mesures pour y faire face – et donc où les effets pourraient être les plus grands.

Les projets sélectionnés seront mis en œuvre dans des collectivités urbaines. Les stratégies pilotées par les collectivités feront de l'autonomisation un principe de base pour accorder aux collectivités et aux personnes plus d'influence et les aider à mettre en œuvre des solutions durables. Le but sera d'accroître la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes, et d'atténuer leurs effets démesurés et néfastes sur les plans sanitaire, économique et social. Pour plus d'information, cliquer [ici](#)¹⁷.

16. La date limite pour présenter les propositions était le 9 novembre 2023, et la période d'évaluation des demandes s'étendait de novembre 2023 à février 2024.

17. En ligne : < www.cec.org/fr/subventions/ej4climate/ >.

Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)

Depuis son lancement en 2010, le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) de la CCE soutient l'exécution de projets dirigés par des organisations non gouvernementales à but non lucratif qui établissent des partenariats et mènent des activités pour améliorer l'état de l'environnement à l'échelle communautaire, locale et régionale et parmi les peuples autochtones. Ce programme suscite un sentiment d'objectif et de responsabilité partagés en matière d'environnement et constitue un important mécanisme pour procurer des avantages directs aux collectivités locales du continent. En outre, il incite le public à s'investir dans la mise en œuvre des priorités de la CCE. En effet, tous les projets subventionnés étaient le complément des travaux de la CCE en donnant suite à une ou à plusieurs des priorités stratégiques de la Commission et en implantant des solutions novatrices et efficaces.

Les peuples et collectivités autochtones possèdent une vaste expérience en matière de conservation et de gestion de l'environnement depuis des temps immémoriaux. Leurs pratiques et systèmes de connaissances inestimables contribuent à la gestion durable et à la préservation des ressources, et permettent de relever des défis environnementaux, dont la crise des changements climatiques.



Le nouveau cycle de subventions du PNAACE vise à soutenir l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord en mobilisant et en outillant les collectivités, en particulier les collectivités autochtones et locales, pour qu'elles mettent en pratique le savoir autochtone afin d'accroître leur résilience communautaire aux changements climatiques. La CCE soutiendra des projets environnementaux d'organisations qui aideront les collectivités nord-américaines à améliorer leur adaptation aux changements climatiques en collaborant avec les peuples autochtones et les collectivités locales pour qu'elles reconnaissent, appliquent et protègent les systèmes de connaissances traditionnelles et autochtones¹⁸. Pour plus d'information, cliquer [ici](#)¹⁹.

18. La date limite de présentation des propositions est le 18 janvier 2024 et les subventions accordées seront officiellement annoncées en mai 2024.

19. En ligne : < www.cec.org/fr/subventions/partenariat-nord-americain-pour-laction-communautaire-en-environnement/ >.

Améliorer l'accès des décideurs à l'information

La bibliothèque de publications²⁰ et les outils et ressources²¹ en ligne de la CCE offrent au public l'accès à de l'information et à des matériels de grande qualité sur l'environnement, entre autres des rapports scientifiques, des bases de données et des données géospatiales pour la recherche et la gestion environnementales. Ces outils servent à soutenir les travaux de représentants gouvernementaux, du secteur privé, d'établissements universitaires et de recherche, d'organisations non gouvernementales et de collectivités. Le site Web de la Commission présente des centaines de publications en français, en anglais et en espagnol, et on peut consulter en ligne une liste des publications les plus populaires de la CCE en cliquant [ici](#)²². Les pages suivantes présentent des projets qui respectent l'engagement du Conseil de faciliter la coopération et l'échange de connaissances en Amérique du Nord afin de promouvoir la prise de décisions pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Les activités particulières qui auront lieu en 2024 sont indiquées ci-dessous.

20. En ligne : < www.cec.org/fr/publications/ >.

21. En ligne : < www.cec.org/fr/tools/ >.

22. En ligne : < www.cec.org/fr/popular-publications/ >.

Projet de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP)

À l'appui de la priorité stratégique pour 2021 à 2025 « *propreté de l'air, du sol et de l'eau* », le projet de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP) vise la compilation, l'harmonisation et la présentation des données sur les sources, les quantités et la gestion des polluants que déclarent quelque 40 000 établissements industriels aux registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) nationaux du Canada, du Mexique et des États-Unis. On peut consulter ces données dans les rapports *À l'heure des comptes* ainsi que sur le site Web et dans la base de données consultable *À l'heure des comptes en ligne*²³. Les gouvernements, l'industrie, les chercheurs, les ONG et le public s'en servent pour examiner et mieux comprendre les rejets et transferts de polluants signalés par les établissements industriels nord-américains, les risques qu'ils occasionnent et les mesures connexes de prévention de la pollution.

En 2024, ce projet visera à assurer la continuité de diverses activités mises en œuvre en 2023. La seizième édition du rapport *À l'heure des comptes*, qui comprend une analyse spéciale sur les transferts hors site déclarés pour élimination, a été publiée en 2023. La CCE a également lancé une version enrichie du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui comprend désormais plus de renseignements contextuels et des graphiques interactifs qui permettent d'accéder aux données depuis la page d'accueil, ainsi qu'une interface utilisateur simplifiée pour la base de données. Deux années supplémentaires de données trinationales (pour les années de déclaration 2021 et 2022) seront intégrées dans la base de données *À l'heure des comptes* en 2024. En outre, un sous-ensemble de données sur les gaz à effet de serre émis à l'échelle des établissements fait l'objet d'essais en vue de son inclusion dans la base de données.

23. En ligne : < <http://takingstock.cec.org/content/landing/fr/> >.





En août 2023, la CCE a organisé un événement virtuel de mobilisation du public pour partager des nouvelles avec les personnes et les groupes intéressés, obtenir leurs commentaires sur le rapport *À l'heure des comptes* et sur les améliorations au site Web *À l'heure des comptes en ligne*. On voulait également connaître leurs préoccupations relativement à la pollution industrielle et à la durabilité. Cet événement a eu un vif succès, et un second aura lieu en 2024.

Les activités en 2024 seront axées sur une coordination plus soutenue avec les programmes nationaux de RRTP afin d'améliorer la qualité, la couverture, la comparabilité et l'accessibilité des données des RRTP nord-américains. Pour suivre une recommandation clé du Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord²⁴, la CCE, en collaboration avec les programmes nationaux de RRTP et des représentants du secteur de la construction automobile et de sa chaîne d'approvisionnement, a institué un « programme-défi » de prévention de la pollution (P2). La première phase de ce programme comprenait une évaluation de la qualité et de la couverture des déclarations de l'industrie concernant ses mesures de prévention de la pollution; cette phase est maintenant terminée. La deuxième phase est axée sur l'incitation des établissements et des représentants du secteur à partager des renseignements et des pratiques exemplaires; elle devrait commencer en 2024 (sous réserve d'un examen du rapport de la phase 1).

En collaboration avec le Groupe de travail sur les RRTP de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CCE a aussi entrepris un projet pilote pour évaluer la qualité et la couverture des données relatives aux transferts transfrontaliers.

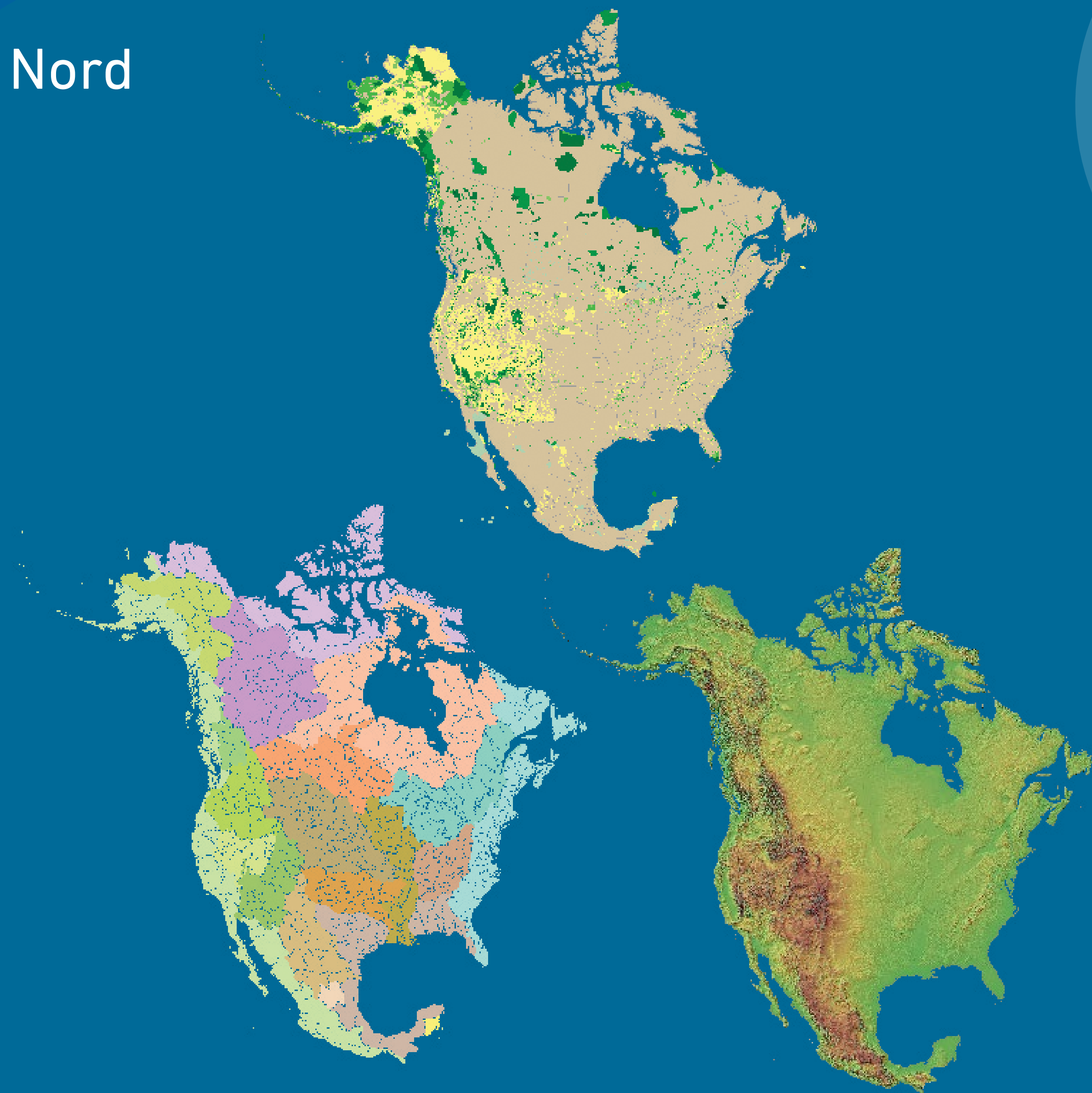
24. En ligne : < www.cec.org/fr/publications/plan-daction-pour-lamelioration-de-la-comparabilite-des-registres-des-rejets-et-des-transferts-de-polluants-rrtp-en-amerique-du-nord/ >.

Atlas environnemental de l'Amérique du Nord

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord²⁵ est une ressource cartographique en ligne qui présente des données géospatiales environnementales combinées et harmonisées du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il offre une perspective continentale et régionale à l'égard des enjeux environnementaux transfrontaliers. Un visualiseur de cartes en ligne permet d'examiner des couches cartographiques thématiques téléchargeables de l'Amérique du Nord. On peut ainsi visualiser divers aspects de l'environnement, comme les régions écologiques terrestres et marines, les zones climatiques et les aires protégées des trois pays. L'Atlas appuie un grand nombre de recherches et d'analyses gouvernementales et universitaires sur les problèmes environnementaux en Amérique du Nord, comme en font foi les quelque mille rapports et articles scientifiques publiés qui renvoient à cette ressource. L'Atlas appuie la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2021 à 2025 grâce à des données géospatiales que l'on peut associer à toutes les priorités stratégiques. Des couches cartographiques thématiques nouvelles et actualisées se fondent souvent sur des données issues d'activités et de projets de la CCE.

En 2024, les activités porteront sur l'actualisation de couches cartographiques, entre autres : *Couverture terrestre de l'Amérique du Nord*, *Changements à la couverture terrestre de l'Amérique du Nord*, *Principales routes de l'Amérique du Nord* et *Aires protégées de l'Amérique du Nord*, et sur la création de nouvelles couches cartographiques. Des activités et ressources additionnelles seront consacrées à accroître l'accessibilité, la visibilité et la portée de cette ressource cartographique en ligne auprès du public d'Amérique du Nord et d'autres régions du monde.

25. En ligne : < www.cec.org/fr/publications/plan-daction-pour-lamelioration-de-la-comparabilite-des-registres-des-rejets-et-des-transferts-de-polluants-rrtp-en-amerique-du-nord/ >.



Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre

Fruit d'une collaboration soutenue entre la CCE, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis et leurs services de cartographie respectifs, le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre²⁶ (NALCMS) sert à surveiller la couverture terrestre et son évolution au fil du temps à l'échelle nord-américaine. La couverture terrestre fait référence à une classification de la couverture de la surface du sol – forêts, infrastructures urbaines, plans d'eau, terres agricoles, etc. – de manière à distinguer ses caractéristiques naturelles de ses éléments d'origine humaine. Le NALCMS présente de façon uniforme et transparente l'information sur la couverture terrestre et son évolution à l'échelle de l'Amérique du Nord en rassemblant et en harmonisant les jeux nationaux de données géospatiales.

Le NALCMS fournit de précieux indicateurs qui aident les trois pays à mieux comprendre la dynamique de la couverture terrestre et des changements qu'elle subit au fil du temps. Ces indicateurs peuvent servir à des analyses aux fins de prise de décisions dans différents domaines, par exemple l'analyse de la séquestration du carbone, la cartographie de l'habitat de la faune, la surveillance des écosystèmes, la planification environnementale, l'évaluation de la qualité de l'eau et l'évaluation du potentiel de production des biocarburants.

Des activités auront lieu en 2024 pour actualiser les ensembles de données sur la couverture terrestre et son évolution avec les toutes dernières méthodologies de classification, et publier ces ensembles dans le cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Ces activités comprendront aussi la préparation de documents de promotion et de rayonnement destinés aux spécialistes des données géospatiales existants et nouveaux pour les inciter à utiliser les nouveaux produits NALCMS, ainsi qu'un renforcement de la collaboration de longue date entre la CCE et ses partenaires gouvernementaux du NALCMS.



Couverture terrestre de l'Amérique du Nord, 2020 (Landsat, 30 m).

26. En ligne : < www.cec.org/fr/systeme-nord-americain-de-surveillance-des-changements-dans-la-couverture-terrestre/ >.



Participation du public et mécanismes de mobilisation

La participation et la mobilisation du public sont au cœur de la mission de la CCE. Depuis sa constitution, il y a 30 ans, la Commission a tissé un solide réseau de personnes et d'organisations qu'elle a mobilisées par différents mécanismes, notamment la mise en œuvre de projets, d'activités, de programmes de subventions, et la participation à la session annuelle du Conseil, aux tribunes publiques et aux consultations du CCPM, aux programmes pour les jeunes, aux activités de sensibilisation et de partenariat et au processus de communications sur les questions d'application des lois de l'environnement (processus SEM). En outre, l'importance de concrétiser la *mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et la participation du public* est un élément transversal du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles et des points de vue autochtones, les jeunes, les populations vulnérables et les considérations en matière de justice environnementale, de genre et de diversité.

En 2024, la CCE continuera de cerner des occasions de collaboration pour accroître la mobilisation inclusive de secteurs clés et l'incidence de ses travaux. Elle explorera et favorisera les partenariats afin d'exploiter efficacement les ressources. En outre, elle s'efforcera d'accroître sa visibilité en sensibilisant le public aux priorités et à la collaboration environnementales en Amérique du Nord, en avançant son rôle unique de facilitateur et de rassembleur, et en donnant l'exemple à d'autres régions du monde.

Tout au long de 2024, la CCE redoublera d'efforts pour trouver des approches et outils innovants afin de promouvoir une participation toujours plus diversifiée et inclusive, notamment auprès des jeunes, des communautés 2ELGBTQIA+²⁷, des parties prenantes du secteur privé et d'autres intervenant·es clés nord-américains. Il s'agira notamment de promouvoir des activités de mobilisation constructives auprès de personnes, de collectivités, d'organisations et d'entreprises en cernant des occasions de partage des connaissances sur les priorités environnementales émergentes, et en diffusant les outils et les meilleures pratiques afin de mieux relever les défis environnementaux de notre région. La CCE créera et élargira également des réseaux avec ces parties prenantes pour encourager les actions en réponse aux priorités environnementales. Pour atteindre ces objectifs, la CCE axera ses travaux sur la Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025, la Stratégie de mobilisation des jeunes pour 2024 et 2025 et la Stratégie de mobilisation du secteur privé. De plus, le Plan d'action pour le partenariat et le guide de référence connexe guideront ses travaux pour conclure des partenariats en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2021 à 2025.

27. L'abréviation 2ELGBTQIA+ signifie deux-esprits, lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer ou en questionnement, intersexués, asexuels et diverses orientations sexuelles et identités de genre.



#CCE31 Session du Conseil

Wilmington, Caroline du Nord, États-Unis
24-26 juin | cec.org/cce31



31^e session annuelle du Conseil et tribune publique du CCPM

Chaque année, le Conseil de la CCE tient une séance publique durant sa session annuelle. Cette séance publique est une occasion unique pour les citoyens et organisations de participer, en personne ou à distance, à une discussion avec les membres du Conseil et de faire valoir leurs points de vue sur divers sujets et enjeux.

Du 24 au 26 juin 2024, le Conseil de la CCE tiendra sa 31^e session ordinaire annuelle à Wilmington, en Caroline du Nord. La #CCE31 réunira les plus hauts responsables environnementaux d'Amérique du Nord et des membres du public, qui pourront apprendre de défenseur·es de la justice environnementale et interagir avec elles et eux, des leaders autochtones et communautaires, des spécialistes, des jeunes, des activistes et d'autres personnes au cours d'une réunion en mode hybride ayant pour thème *Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités*.

Cette année marque également le 30^e anniversaire de la constitution de la CCE. La session du Conseil fera état des travaux réalisés par la Commission et de l'incidence de celle-ci au cours de ces trois décennies, soulignera le rôle clé de ses collaborateurs et partenaires et avancera l'expertise et les capacités qu'elle a acquises ainsi que la position unique qu'elle occupe pour relever les défis environnementaux à l'avenir.

En 2024, la séance publique du Conseil visera les objectifs suivants, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 :

- Offrir aux citoyens une occasion unique d'engager un dialogue, en personne ou à distance, avec les membres du Conseil et de faire part de leurs vues sur des questions et enjeux opportuns.
- Offrir au public une occasion directe d'en apprendre davantage sur la collaboration environnementale trilatérale, dans le contexte de la libéralisation du commerce et de l'intégration des économies.
- Offrir une tribune efficace de discussions grâce aux meilleurs outils numériques qui soient.
- Accroître la visibilité des activités de la CCE.





30^e anniversaire de la CCE

Il y a plus de 30 ans, le 14 septembre 1993, les parties signaient à Ottawa l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), accord parallèle qui allait mener à l'établissement de la CCE et entrer en vigueur en même temps que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

À l'occasion du 30^e anniversaire de la CCE, qui marque trois décennies de coopération trilatérale pour la conservation et la protection de l'environnement en Amérique du Nord, la CCE soulignera son rôle unique dans la promotion de la collaboration ainsi que sa pertinence pour favoriser le renforcement des capacités, la mise au point d'outils et la mobilisation inclusive. L'anniversaire sera aussi l'occasion de mettre en évidence l'important rôle des collaborateurs et partenaires de la Commission, et de promouvoir la région nord-américaine en tant que modèle de coopération régionale.

Processus de communications sur les questions d'application (SEM)

Le processus de communications sur les questions d'application (SEM), mécanisme initialement établi par l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), permet à toute personne qui vit, ou à toute entité établie sur le territoire d'une Partie à l'Accord, de faire part de préoccupations si elle estime que l'une des trois Parties omet d'appliquer effectivement ses lois de l'environnement. Ce processus a été maintenu et est désormais régi par les articles 24.27 et 24.28 du chapitre relatif à l'environnement de l'Accord commercial (ACEUM/T-MEC/USMCA). La publication d'information, dans le cadre de ce processus, permettant de mieux connaître l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord favorise la transparence et la participation du public. Le Secrétariat de la CCE est chargé de mettre en œuvre les principales étapes du processus, en application du nouvel *Accord de coopération environnementale* et de l'ACEUM. Pour plus d'information, cliquer [ici](#)²⁸.

28. En ligne : < www.cec.org/fr/communications/ >.

En 2024, la CCE visera les objectifs suivants, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 :

- Assurer la transparence de l'ensemble du processus SEM.
- Promouvoir une meilleure compréhension du processus SEM.
- Simplifier le dépôt de communications par les citoyens.
- Favoriser un débat public sur le respect et la mise en application des lois, règlements et politiques concernant l'environnement.
- Poursuivre son engagement et son apprentissage auprès de parties prenantes externes et resserrer ses liens avec d'autres mécanismes de transparence et de reddition de comptes, ainsi qu'avec les groupes de travail sur la conformité et la mise en application.



Tortue caouanne

Dossier factuel relatif à la communication SEM-20-001

Présenté au Conseil conformément au paragraphe 24.28(5) de
l'Accord Canada-États-Unis-Mexique



Le Conseil tient à promouvoir la transparence du processus SEM et l'accent qu'il met sur l'échange d'information, aussi les Parties ont-elles convenu en 2024 de continuer à se rencontrer régulièrement afin d'examiner les étapes suivantes relatives aux communications actives (en cours d'examen) et d'analyser des moyens de simplifier des aspects du processus.

En 2024, l'unité Affaires juridiques et Communications sur les questions d'application (SEM) achèvera de constituer et publiera des dossiers factuels concernant les communications *Tortue caouanne* et *Fracturation hydraulique dans l'État du Nuevo León*, et entreprendra la constitution de tout nouveau dossier factuel si le Conseil lui en donne l'instruction²⁹. Le Secrétariat poursuivra par ailleurs son traitement des autres communications en cours.

Au début de 2024, la CCE publiera l'évaluation indépendante de l'*Environmental Law Institute* des effets à long terme du processus SEM. Parmi les autres activités prévues figurent une réunion annuelle avec d'autres secrétariats des Amériques responsables de mettre en œuvre des processus de communications semblables en vertu d'accords commerciaux conclus avec les États-Unis, et une activité à Montréal, organisée avec l'University of British Columbia (UBC) qui réunira universitaires et spécialistes en vue d'élaborer un volume sur l'ACEUM et le développement durable. Le Secrétariat pourrait aussi organiser des événements, ou y participer, pour annoncer la publication de tout dossier factuel en 2024.

29. Voir le Registre des communications, en ligne : < www.cec.org/fr/communications/ >.



 Esteban Escamilla
JPAC Chair

Activités du Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) s'engage à appuyer la mission de la CCE, soit de faciliter une coopération efficace et la participation du public pour préserver, protéger et améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Il continuera donc de soutenir la participation d'un public diversifié aux activités de la CCE et à son programme de travail collaboratif, notamment grâce à l'organisation d'événements et de consultations publiques. Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'*Accord de coopération environnementale* (ACE) et le chapitre 24 de l'ACEUM définissent les domaines généraux de coopération en Amérique du Nord. S'appuyant sur ces éléments, et en plus les connaissances autochtones, incluant les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les points de vue autochtones en tant que thèmes transversaux, le CCPM se concentrera en 2024 sur les éléments suivants :

- Accroître la collaboration avec les autres organes constitutifs de la CCE et le Groupe de spécialistes des CET (GSCET), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de premier plan dans la région.
- Mettre en œuvre le projet que pilote le CCPM intitulé *Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois*.
- Lutter contre la crise climatique en soutenant les activités des Parties pour remédier à la triple crise planétaire, et en poursuivant ses propres activités pour accroître l'échange de connaissances, du dialogue public et de l'engagement des citoyens d'Amérique du Nord, dans le cadre de ses activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.
- Continuer d'appuyer le GSCET dans la dernière phase de mise en œuvre du projet *Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord*.
- En matière de commerce et d'environnement, déterminer les enjeux d'intérêt commun ainsi que les occasions de collaboration qui pourraient éclairer les travaux actuels et futurs de la CCE, notamment pour ce qui est des modèles de commerce durable, des stratégies fondées sur le marché pour lutter contre les changements climatiques, et de la production durable dans différents secteurs, entre autres.

À cette fin, les membres du CCPM mèneront les activités suivantes :

- Tribune publique du CCPM (en mode hybride) le 24 juin, en marge de la session du Conseil à Wilmington (Caroline du Nord), aux États-Unis, laquelle aura pour thème *Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités*.
- Session ordinaire du CCPM n° 24-02 aux États-Unis.

Le CCPM s'emploiera à intégrer le principe GEDI (genre, équité, diversité, inclusion) dans l'ensemble de ses travaux et activités, selon son engagement à lutter contre les inégalités et à relever les défis uniques auxquels font face les personnes et groupes marginalisés et défavorisés, ainsi qu'à tirer parti des occasions qui s'offrent à eux. Le CCPM continuera de défendre l'inclusion des points de vue autochtones dans ses travaux, en plus de maintenir des relations respectueuses avec les collectivités autochtones. Cette approche comprend l'intégration des CET, s'il y a lieu, selon un consentement libre, préalable, éclairé et culturellement approprié. Pour plus d'information sur le CCPM, cliquer [ici](#)³⁰.

30. En ligne : < www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/comite-consultatif-public-mixte/ >.



Activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles

La collaboration avec le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) a eu une incidence inestimable sur les travaux de la CCE. Elle a permis de mieux comprendre le savoir autochtone et les pratiques liées aux CET en Amérique du Nord.

Fondé en 2015, le GSCET³¹ est la première tribune sur les CET conseiller une organisation intergouvernementale comme la CCE. La mise sur pied du Groupe de spécialistes souligne toute l'importance de préserver les connaissances et pratiques traditionnelles des collectivités locales et autochtones pour atténuer les effets des changements climatiques et contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources naturelles.

31. Pour plus d'information sur le GSCET, voir : < www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/groupe-de-specialistes-sur-les-connaissances-ecologiques-traditionnelles/ >.

En 2024, les activités du GSCET viseront les objectifs suivants, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 :

- Continuer à promouvoir les occasions d'appliquer le savoir autochtone/les CET aux activités et recommandations de la CCE.
- Accroître la participation du GSCET et des peuples autochtones dans les activités de la CCE.
- Poursuivre l'intégration du savoir autochtone et des CET, des points de vue autochtones et des pratiques de gouvernance autochtone dans l'ensemble des activités de la CCE.
- Faciliter la compréhension des préoccupations environnementales, sociales et économiques des Autochtones.
- Concevoir une stratégie de la CCE à l'égard des Autochtones et un protocole relatif à la participation des collectivités autochtones.
- Établir des principes pour avoir recours au savoir autochtone et aux CET et les utiliser.

La CCE continuera de collaborer avec le GSCET pour éclairer, soutenir et améliorer ses activités de mobilisation et recenser le savoir autochtone, y compris les CET, ainsi que les points de vue des Autochtones et leurs pratiques d'intendance environnementale, pour les inclure dans ses activités et recommandations. À cette fin, en 2024, le GSCET mènera à terme son projet sur *les Méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord*.

Le GSCET a élaboré un nouveau projet en 2023 sur la *résilience des systèmes alimentaires des Autochtones*, dont la mise en œuvre débutera en mars 2024. Outre ces activités, le GSCET continuera de formuler des avis durant les prochaines étapes de conception et de mise en œuvre de *l'Initiative communautaire d'éducation environnementale pour la protection du patrimoine bioculturel*. Il poursuivra aussi ses travaux avec le Secrétariat pour élaborer une stratégie de la CCE à l'égard des Autochtones ainsi qu'un protocole relatif à la participation des collectivités autochtones.

Activités de sensibilisation et de formation de partenariats

La CCE reconnaît l'importance d'accroître sa présence sur les plans régional et international et d'attirer l'attention sur son rôle unique de promouvoir la coopération trilatérale en Amérique du Nord et comme plateforme pour diffuser des pratiques exemplaires nord-américaines à l'échelle mondiale. La Commission va gérer les activités visant à assurer un engagement soutenu, significatif et inclusif et à consolider les relations avec les personnes, collectivités, organisations et entreprises, ainsi qu'à nouer et à maintenir des collaborations et des partenariats, de manière à maximiser à la fois les ressources et les résultats.

En 2024, s'appuyant sur la *Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025*, la CCE visera les objectifs suivants :

- Définir clairement et comprendre le public de la CCE.
- Sensibiliser et mobiliser de plus en plus le réseau de parties prenantes clés de la CCE.
- Mettre en valeur les travaux et réussites clés de la CCE et les partager avec ses publics cibles.
- Mettre en évidence les collaborateurs et partenaires de la CCE.
- Établir des partenariats solides et de grande ampleur.



Les activités de rayonnement et de formation de partenariats auront toujours pour objectif d'accroître la visibilité de la CCE, de sensibiliser aux enjeux environnementaux clés et de renforcer le rôle unique de la CCE pour faciliter la collaboration. S'appuyant sur la *Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025* et sur le Plan d'action pour les partenariats et le guide de référence connexe, la CCE continuera sa recherche d'approches innovantes et inclusives en matière d'engagement constructif et facilitera les occasions de collaboration pour favoriser l'échange des connaissances et bâtir des réseaux plus forts.



Les activités de rayonnement comprendront la conception et la mise en œuvre d'un plus grand nombre de campagnes de conscientisation et d'événements coorganisés, la mise en œuvre d'outils innovants pour promouvoir une mobilisation inclusive et constructive de parties prenantes, de collaborateurs et de partenaires clés. Les publics cibles incluront les jeunes (voir la section suivante), les communautés de personnes de genres divers et autres communautés intersectionnelles vulnérables, de même que les collectivités autochtones. Elles chercheront aussi à étendre et à redynamiser les activités de mobilisation de la CCE alignées sur la Stratégie de mobilisation du secteur privé.

Les occasions de partenariat comprendront : plus de déclarations, d'événements, de travaux et de vidéos en commun, ainsi que d'accords de partenariat et de protocoles d'entente pour promouvoir les discussions à l'échelle régionale et mondiale, reconnaître la valeur de la collaboration et des partenariats et raffermir l'engagement à exploiter les mesures d'appui aux parties prenantes et aux thèmes environnementaux clés. La CCE voudra tout particulièrement cerner les occasions de partenariat pour appuyer la mise en œuvre des cadres régionaux et internationaux et ainsi positionner l'Amérique du Nord comme chef de file sur les questions d'environnement.

Participation des jeunes

Défi innovation jeunesse

Depuis 2017, la CCE organise le Défi innovation jeunesse, concours annuel qui invite les jeunes âgés de 18 à 30 ans et résidant au Canada, au Mexique ou aux États-Unis à proposer leurs solutions novatrices pour améliorer l'environnement et l'économie de l'Amérique du Nord. Ce Défi a constitué un pilier central des initiatives jeunesse de la CCE pour promouvoir la mobilisation des jeunes. Il a soutenu 23 projets menés par des jeunes partout en Amérique du Nord en investissant 225 000 \$ CA dans l'amorçage des projets retenus, le mentorat et les occasions de réseautage pour les lauréats, et pour accroître leur exposition sur les plateformes de médias sociaux et sur le site Web de la CCE.

Si la CCE célèbre les succès du Défi innovation jeunesse, elle demeure consciente qu'il est difficile d'atteindre une diversité de jeunes en Amérique du Nord et de maintenir leur engagement au fil des ans. Le mentorat de la dernière cohorte de lauréats du Défi prendra fin en 2024, et ce programme sera remplacé par une nouvelle initiative jeunesse : le programme Génération de leaders de l'environnement (décrit plus bas). Ce programme s'aligne sur le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, la Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats pour 2021 à 2025 ainsi que le mandat du directeur exécutif de concevoir une stratégie de mobilisation des jeunes. Il suit également les recommandations de l'évaluation des effets à long terme du Défi innovation jeunesse.



Stratégie de mobilisation des jeunes pour 2024 et 2025

En 2024, la CCE concevra et mettra en œuvre sa Stratégie de mobilisation des jeunes pour 2024 et 2025, avec pour principaux objectifs d'améliorer les activités existantes pour jeunes afin de favoriser l'innovation, de renforcer les capacités communautaires et d'assurer la durabilité à long terme de ses travaux visant la jeunesse. Cette stratégie souligne le besoin de mobiliser de façon constructive les jeunes, de les sensibiliser et leur offrir des occasions de réseautage et d'acquérir des compétences, et d'accélérer le partage des connaissances.

Programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE)

Le programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE) sera lancé en 2024. Ce nouveau programme aidera les jeunes leaders à acquérir les compétences nécessaires et à obtenir des fonds d'amorçage pour agir concrètement dans leur collectivité et ailleurs. Le PGLE invitera des équipes de jeunes leaders en Amérique du Nord à soutenir les collectivités et à préserver les eaux, les terres et l'air que nous partageons. Ce programme s'adressera aux jeunes de 18 à 35 ans qui font partie d'une équipe, par exemple une organisation ou association dirigée par des jeunes, une ONG, une entreprise à but non lucratif dirigé par des jeunes, ou d'équipes de jeunes ferrés d'innovation ou d'entrepreneuriat qui souhaitent mettre sur pied leur entreprise. Les jeunes leaders du Canada, du Mexique ou des États-Unis seront invités à présenter leurs solutions. En plus de renforcer les capacités des jeunes, ce nouveau programme de la CCE accélérera le développement du leadership jeunesse en étendant les réseaux de jeunes qui agissent pour l'environnement et fournira des fonds d'amorçage qui permettront le déploiement de solutions créatives, particulièrement à l'échelle locale. Ce programme de mentorat d'un an comprendra la participation de jeunes leaders à des séances de partage des connaissances avec des spécialistes en vue de promouvoir leurs solutions et enrichir une communauté nord-américaine du savoir.



Semaine de l'engagement jeunesse

La CCE cherche à amplifier la voix des jeunes qui se trouvent en première ligne pour relever les défis environnementaux en Amérique du Nord. En 2023, la CCE a organisé sa première Semaine de l'engagement jeunesse, qui s'alignait sur l'approche transversale du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, soit la mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et du public, à l'objectif de la Stratégie de mobilisation des intervenants et de formation de partenariats : « Accroître la visibilité de la CCE auprès des parties prenantes », et à l'objectif n° 2 de cette même stratégie : « Les parties prenantes clés doivent être de plus en plus sensibilisées et mobilisées ». Cette activité est l'occasion de favoriser des relations fructueuses avec les jeunes. En vue de pérenniser cette mobilisation, de jeunes leaders des trois pays ont pris un profond engagement depuis cette rencontre et ont collaboré avec la CCE à de multiples activités et à divers axes de travail de la Commission.

En 2024, la CCE organisera sa deuxième Semaine de l'engagement jeunesse. Cet événement permettra de mobiliser des jeunes du Canada, du Mexique et des États-Unis, de tirer parti de leur expertise sur les initiatives dirigées par des jeunes et d'échanger au sujet des priorités et approches de mobilisation des jeunes de la CCE, et offrira l'occasion de stimuler le changement à l'échelle régionale.



Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux

Afin d'accroître la participation du public à la mise en œuvre du présent Plan opérationnel et de tirer parti de la volonté croissante en Amérique du Nord de lutter contre la triple crise planétaire (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution), la CCE communiquera ses activités trilatérales et de ses priorités à divers publics cibles, ainsi que des questions qui soulèvent des préoccupations et intérêts communs au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 2024, la CCE visera les objectifs suivants, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 :

- Mieux faire connaître la CCE.
- Bâtir des communautés engagées au Canada, au Mexique et aux États-Unis, y compris en ligne.
- Positionner la CCE comme portail d'information nord-américain de premier plan en matière de données, d'information et d'analyses environnementales sur tout le continent.

Pour atteindre ces objectifs, la CCE comptera sur ses publications et communiqués, des bulletins plus fréquents, de nouveaux produits audiovisuels, la participation à des événements, une utilisation plus dynamique des médias sociaux, une présence active sur le Web et en saisissant les nouvelles occasions qui se présenteront à l'échelle régionale et internationale.

Les communications de la CCE auront pour objectif primordial une reconnaissance croissante et généralisée, à l'échelle régionale et mondiale, de ses valeurs, de sa pertinence, de son leadership et de son rôle distinct de moteur du développement durable. Les trois objectifs directeurs du plan d'action relatif aux communications stratégiques sont les suivants : accroître la visibilité ainsi que la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des travaux et du rôle de la CCE en matière de coopération environnementale et de participation du public; moderniser l'accès à l'information pour les décideurs ainsi que les personnes et groupes intéressés qui sont susceptibles de faire bouger les choses par leur action; améliorer les modes de communication pour faciliter la participation du public et promouvoir la participation des parties prenantes axée sur la diversité et l'inclusion.

Des activités supplémentaires pour sensibiliser à la CCE et accroître sa visibilité comprendront la mise en valeur des travaux de la Commission pour la région nord-américaine dans des tribunes nationales et internationales, des partenariats pour coanimer des événements, et promouvoir la participation et l'engagement à l'égard de toutes les activités de la CCE.

Administration et budget

Pour concrétiser ses priorités, la CCE doit aligner ses activités opérationnelles (ressources humaines, soutien des systèmes d'information, services de réunion et finances) de manière à mieux appuyer les programmes de travail et promouvoir les valeurs en milieu de travail, en plus de maximiser les efficiences et de promouvoir la durabilité.



Ressources humaines

Comme il est mentionné plus haut, le personnel du Secrétariat compte 45 personnes, dont près d'une dizaine sont affectées aux activités opérationnelles et au soutien administratif.

En 2024, la CCE poursuivra ses activités de soutien d'un milieu de travail inclusif et diversifié en actualisant ses politiques et procédures. Elle lancera aussi cette année sa stratégie GEDI (genre, égalité, diversité, inclusion), ce qui exigera des modifications aux politiques et processus internes.

En raison de la charge de travail accrue de l'unité Communications sur les questions d'application (SEM) et d'autres programmes d'activités, la CCE embauchera un·e agent·e, Communications SEM et un·e agent·e, Justice environnementale (au quatrième trimestre) en 2024, de même qu'un·e adjoint·e aux équipes Sensibilisation et Communications.

En réponse aux commentaires reçus dans le cadre du sondage de 2023 auprès du personnel de la CCE, et compte tenu du fait que 40 % du personnel du Secrétariat font partie de l'effectif depuis moins de trois ans, la CCE insistera davantage sur le soutien au perfectionnement professionnel de ses employés en 2024. Au début de l'année, dans une perspective de modernisation et de rationalisation constante des processus, la Commission procédera à un examen de sa fonction des Ressources humaines, examen qui permettra également de cerner les possibilités à moyen terme.

Services de réunion

Compte tenu du nombre croissant de réunions, en mode hybride et en personne, la CCE continuera d'améliorer ses processus internes de planification des réunions et de former le personnel dans les domaines du contrôle des coûts et d'une planification plus efficace des réunions. La mise à jour du guide des services de réunion de la Commission, en février 2024, s'accompagnera d'une formation ciblée à l'intention des équipes de projet.

Par ailleurs, les réunions accroissent considérablement l'empreinte environnementale de la CCE. Pour réduire cette empreinte, la Commission veillera à ce que les hôtels et fournisseurs dont elle retiendra les services respectent les normes les plus rigoureuses de durabilité.

Infrastructure des systèmes d'information

La mise à jour annuelle des systèmes d'exploitation, de la cybersécurité et des logiciels d'application de la CCE constitue une tâche essentielle. En 2024, nous devons remplacer de l'équipement de technologies de l'information (TI) devenu désuet. Surtout, son équipe des TI étant entièrement pourvue en personnel, la Commission élaborera un plan de continuité des opérations afin de parer aux vulnérabilités dans son infrastructure et son réseau de TI, et améliorera ainsi la résilience de ses activités opérationnelles.

Comptabilité et finances

Pour promouvoir une approche judicieuse de la gestion financière et de la présentation de rapports financiers, la CCE travaillera en 2024 avec un nouveau vérificateur (le premier en 30 ans) qui a plus d'expérience dans la prestation d'un soutien et de conseils ciblés sur la gestion financière des organismes sans but lucratif.

En 2024, la CCE publiera sur son site Web la version actualisée de son guide d'approvisionnement, dont la dernière mouture remonte à 2014. Compte tenu de la hausse du coût des services et de l'impératif de rationaliser les processus de passation de contrats, il était nécessaire de mettre le guide à jour, notamment pour ce qui est des contrats à fournisseur unique, afin qu'il reflète les réalités et pratiques courantes.

Étant donné contributions fixes et exigences croissantes de notre budget, en 2024 la CCE continuera d'examiner les moyens de former des partenariats avec des parties prenantes choisies de manière à partager les dépenses pour des activités ciblées.

En 2024, le budget et les dépenses de fonctionnement de la CCE demeureront relativement stables (exception faite des salaires et avantages sociaux), du fait des mesures prises pour accroître les efficiences internes.

Activités de fonctionnement durables

En 2024, le Secrétariat poursuivra les travaux amorcés en 2023 en vue de procéder à un examen exhaustif de la durabilité de son environnement de bureau. La CCE privilégiera l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement dans ses activités, dans des domaines comme la consommation d'énergie, la gestion des déchets, les voyages et les fournitures. En tant qu'étape charnière dans ce processus, notre première réalisation en 2024 consistera en l'élaboration et la mise en œuvre d'une rigoureuse politique de durabilité. Cette politique énoncera des mesures précises pour réduire l'empreinte écologique de la Commission, notamment pour améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire la consommation de ressources. Par la promotion de cette initiative en milieu de travail, la CCE veut inciter son personnel et les parties prenantes concernées à participer activement à sa durabilité. Elle affichera cette politique sur son site Web.

Planification stratégique, évaluation du rendement et préparation de rapports

La planification, le suivi et la préparation de rapports sont des activités primordiales qui suivront les valeurs fondamentales de la CCE, soit la transparence, l'excellence, la collaboration, l'inclusivité et l'intégrité. En 2024, la CCE visera les objectifs suivants, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 :

- Présenter les progrès réalisés dans l'atteinte des buts et objectifs environnementaux de la Commission.
- Améliorer le rendement de la CCE, sa reddition de comptes et ses capacités de préparation de rapports.
- Réorienter les activités de manière à atteindre les buts et objectifs fixés.
- Évaluer les activités et les projets de la CCE.
- Diffuser les réalisations notables.
- Déterminer et documenter les effets à long terme des activités de la Commission au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- Évaluer l'incidence des activités de la Commission.



En plus du présent Plan opérationnel, la CCE publiera son rapport annuel pour 2023. Le Secrétariat continuera de rendre compte régulièrement de l'élaboration de projets et d'activités de coopération, et de présenter des rapports trimestriels sur la mise en œuvre de ses projets et activités. Au cours de 2024, la CCE fournira en outre un soutien technique aux Parties pour définir de nouveaux projets et activités.

En 2024, la CCE continuera d'utiliser ses indicateurs clés de rendement stratégique, renforcés par des méthodes d'évaluation axées sur l'utilisateur. Les principales parties prenantes pourront ainsi participer à l'évaluation de nos travaux, en encourageant les publics participatifs à prendre part aux activités. Cette approche exige une pensée évolutive et innovatrice sur notre façon d'inclure une grande diversité de voix et entraînera des améliorations et changements positifs aux pratiques actuelles. Les indicateurs clés de rendement stratégique fourniront à la CCE plus d'information sur les effets de notre travail collaboratif et sur les moyens de susciter la collaboration et de favoriser l'inclusivité.

Outre ce suivi du rendement des projets, la CCE procédera à deux évaluations des effets à long terme de projets de coopération qui devraient générer de précieux enseignements pour ses travaux futurs. Enfin, la Commission publiera les conclusions des évaluations des effets à long terme menées en 2023.





Un modèle de collaboration efficace pour lutter contre la triple crise planétaire

La coopération trilatérale nord-américaine pour conserver, protéger et restaurer notre environnement commun n'a jamais été aussi urgente. La CCE est la principale organisation environnementale en Amérique du Nord, et ses travaux et sa mission³⁰ sont d'une importance capitale pour relever ce défi et lutter contre la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Les travaux de la CCE au cours des 30 dernières années ont fait la réputation de son modèle de collaboration. La Commission propose une tribune neutre pour examiner des questions nouvelles et complexes, et des stratégies potentielles pour les aborder. Une grande partie du succès de la CCE repose sur sa capacité à réunir des spécialistes et décideurs des trois pays pour en arriver plus facilement à un consensus.

En 2024, la CCE s'appuiera encore sur la collaboration fructueuse entre les trois pays pour mettre en œuvre un audacieux programme et ainsi relever les défis environnementaux croissants et commencer à tracer la voie pour l'avenir. Elle cherchera également à nouer de nouveaux partenariats et la participation d'un large éventail de parties prenantes locales et sectorielles pour étendre sa portée et obtenir des réussites tangibles, à l'échelle locale comme continentale.

30. Voir la page 1.

3  ANS
CCE